

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé-e du suivi territorial de la gestion des déchets au pôle Nantes Loire

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Nantes Loire, un emploi de chargé-e du suivi territorial de la gestion des déchets, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Sous l'autorité du responsable de la propreté urbaine, il porte et veille à la bonne application de la politique publique Déchets sur le territoire du pôle.

A ce titre, il est le référent de la direction des Déchets sous l'autorité du Directeur du Pôle au sein du pôle de proximité. Il participe au suivi des missions d'autorité organisatrice et à l'application de la politique « déchets » sur le territoire du pôle. Il suit la mise en œuvre des principaux chantiers sur la thématique déchets : politique de prévention, encombrants. Il assure le retour d'expérience vers la direction des déchets. Il participe au réseau des référents déchets.

Il assure l'interface avec les usagers (traitement des demandes et réclamations), les autres services de Nantes Métropole et les communes. Il participe aux réunions Gestion Urbaine de Proximité et aux rencontres de quartier ayant trait à la thématique. Il met en place l'information de proximité sur le territoire du pôle en lien avec le service communication de la direction des déchets.

Il assure le suivi opérationnel et technique des prestations et des opérateurs. Il réalise l'instruction technique du volet déchets pour les ADS et les aménagements de l'espace public. Il est force de proposition sur les aménagements urbains existant ou à venir pour la partie « déchets ». Il contribue à une gestion exemplaire des déchets produits par les centres techniques du pôle.

Décide,

Accusé de réception en préfecture
044-24400404-20220621-2022-504DEC-AU
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal de 2ème classe, à savoir au minimum / IB 389 et au maximum / IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **21 JUIN 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Affichage au

- 4 JUIL. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220621-2022_504DEC-AU
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022